



Le bureau est petite rue Longue, n° 1

Prix : cinq centimes.

N° 4.

# LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

## SOMMAIRE.

Liste des candidats à la représentation nationale. — Affaires d'Italie. — Actes officiels. — Correspondance des journaux. — Bulletin parisien. — Nouvelles locales. — Affaire Léoade.

Lyon, le 24 avril 1848.

Dans notre numéro d'hier nous avons publié la liste des vingt-huit candidats présentés par le club central démocratique à l'élection préparatoire dans chaque club affilié.

Cette même liste a été épurée, et aujourd'hui nous livrons à la publicité les quatorze candidats qui doivent représenter le département du Rhône. Ce sont les citoyens :

- Laforest, maire de Lyon.
- Raspail, l'ami du peuple.
- Doure Esprit, ouvrier typographe.
- Pelletier, de Tarare.
- Greppo, tisseur.
- Benoist Joseph, chef d'atelier.
- Blanc Félix, légiste.
- Eustache, capitaine au 22<sup>e</sup> léger.
- Lortet, médecin.
- Faure Joseph, maire de Givors.
- Prudhon, homme de lettres.
- Fond, agriculteur, à Chaponost.
- Vindry, pêcheur.
- Vallier, tisseur.

Dans cette liste, nous remarquons que la classe ouvrière n'y est pas suffisamment représentée. Cela nous étonne d'autant plus qu'à Lyon, ville essentiellement industrielle et composée d'au moins 40,000 travailleurs de toutes les professions, on aie pas pu trouver parmi eux quelques hommes dignes de mériter les sympathies de leurs collègues.

Nous devons rendre hommage au courage et au dévouement du citoyen Laforest d'avoir accepté, dans un moment aussi critique, la pénible charge de chef de l'administration de la ville, honneur lui soit rendu. Mais sa tâche ne doit pas finir là, lorsque, comme lui, on est en si bon chemin il serait fâcheux de s'arrêter. La confiance que les Lyonnais ont en lui est grande, aussi nous le disons franchement et sans arrière pensée; nous croyons que le citoyen Laforest rendrait de plus grands services à la cité en acceptant le mandat de maire définitif de notre ville que d'être son simple représentant à l'assemblée nationale.

Nous ne voulons pas dire par là que le citoyen Laforest ne soit pas digne de mériter les suffrages de ses concitoyens, nous croyons, en émettant ce vœu, partager l'opinion de la majorité des Lyonnais.

## Affaires d'Italie

On lit dans l'*Opini me*, journal de Turin :

« Les troupes piémontaises ont intercepté les communications entre Mantoue et Vérone. Elles se disposent à faire leur jonction sur la ligne du Pô avec les troupes pontificales et toscanes.

« On écrit de Vérone que Walmoden a été destitué par ordre de l'empereur d'Autriche et que le même sort est réservé à Radeski. »

— Un supplément extraordinaire de la *Gazette Piémontaise* publie la proclamation suivante du Roi, datée du quartier-général de Castiglione, le 8 avril 1848 :

« Soldats,

« Vous avez enfin rejoint l'ennemi sur le Mincio; c'est en vain que, fortifié et barricadé dans Goito, il a cru pouvoir ralentir votre ardeur; force lui a été de céder à vos courageuses attaques; il a fallu la destruction du pont sur le Mincio pour vous arrêter. Vous l'avez néanmoins bravement poursuivi en passant sur les ruines de ce pont. et vous êtes arrivés sur sa rive opposée, où vous avez fait plusieurs prisonniers et où vous vous êtes emparé de quelques pièces d'artillerie, malgré la résistance de l'ennemi et l'avantage que lui donnait sa position.

« Soldats! la nation sera contente de vous comme je le suis moi-même, et la confiance que l'Italie a dans votre valeur ne sera pas trompée.

CHARLES ALBERT.

— Un décret du gouvernement provisoire de Milan, en date du 9 avril, porte :

« La compagnie de Jésus n'est plus tolérée dans le territoire du gouvernement central de la Lombardie. Tous les collèges, les maisons professes et les instituts tous genres dirigés par cette compagnie, sont supprimés.

« Les biens, meubles et immeubles, appartenant à la même compagnie dans la Lombardie, sont mis sous le sequestre. Le comité de sûreté et l'intendance-générale provisoire des finances sont respectivement chargés de l'exécution du présent décret. »

## Actes officiels.

### DÉCRETS ET ARRÊTÉS.

1<sup>er</sup> Décret. — Le principe de l'immovibilité de la magistrature, incompatible avec le gouvernement républicain, a disparu avec la charte de 1830. Provisoirement, et jusqu'au jour où l'assemblée nationale prononcera sur l'organisation judiciaire, la suspension ou la révocation des magistrats peut être prononcée par le ministre de la justice, délégué du gouvernement provisoire, comme mesure d'intérêt public.

La suspension ou la révocation des magistrats de la cour des comptes peut être prononcée par le ministre des finances, délégué du gouvernement provisoire, comme mesure d'intérêt public.

Paris, le 17 avril.

2<sup>e</sup> Décret. — Sont suspendus de leurs fonctions :

M. Pouille, premier président à la cour d'appel d'Aix ;  
M. Amilhou, premier président à la cour d'appel de Pau ;

M. Viger, premier président à la cour d'appel de Montpellier ;

M. Moreau, premier président à la cour d'appel de Nancy.

3<sup>e</sup> Décret. — Art. 1<sup>er</sup>. M. Barthe, premier président de la cour des comptes, est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris en conseil de gouvernement, le 17 avril 1848.

— Un décret du gouvernement provisoire, en date du 17 courant, admet à faire valoir leurs droits à la retraite un grand nombre de généraux et de colonels.

## On lit dans l'Assemblée nationale :

La République est en danger, tel est le cri quotidien des Pères-Duchesse de 1848, des Pierre Lhermite d'une croisade au profit du meurtre et du brigandage. Nous avons vu aujourd'hui les fruits de ces tristes prédications, de ces appels à la guerre civile. Mais quels sont donc les ennemis de la révolution, sinon ces hommes gonflés d'envie et de haine qui ne s'inquiètent ni de leur patrie, ni de l'humanité, ni du repos du monde, qui ne sont ni légitimistes, ni constitutionnels, ni aristocrates, ni démocrates, ni royalistes, ni républicains, qui ne sont que révolutionnaires? Troubler, désorganiser, rabaisser, détruire, voilà leur instinct. L'ordre, l'harmonie, la grandeur, la paix, voilà les objets de leur fureur. Pour eux, le mot fraternité n'a un sens qu'accouplé à un autre mot — la mort. — le premier de ces accouplements à la Mézence qu'inventa 93. Conspireurs par métier, agresseurs par tempérament et par besoin, ils ne comprennent point que ceux qu'ils appellent les vaincus ne comprennent pas à leur tour et ne méditent pas d'entamer la lutte. Alors, qu'arrive-t-il? Le soupçon qui les ronge se porte sur le gouvernement qu'ils ont intronisé. Ce gouvernement, on ne le menace pas, on ne l'attaque pas, donc il convient aux ennemis du peuple, donc il trahit. Et alors ils se retournent contre ce gouvernement, ce fils de la nécessité, toujours prêt à obéir à sa mère.

Une fraction du pouvoir s'incline devant ces hommes farouches, sans distinguer, dans son trouble, si ce sont bien les combattants du jour ou les traîtres du lendemain. Alors la terreur s'installe; les mesures violentes se multiplient; on prélève aux confiscations par sequestre, aux attentats par la menace. Alors le crédit, le commerce, l'espoir même, tout s'enfuit comme un troupeau aux approches de l'orage, et nous payons de nos libertés, de nos fortunes, du repos de nos familles, la rançon de nos gouvernants devenus suspects.

O vous, hommes du pouvoir, vous qui avez pris en main la tutelle de votre patrie, vous qui avez en dépôt la vie de vos concitoyens, plus que cela, l'honneur du pays, — l'honneur de la France, entendez-vous, — envisagez avec plus de calme les hommes qui vous poussent aux mesures extrêmes. Etes vous bien sûrs de reconnaître ceux qui vous ont donné cet immense et terrible pouvoir, dont l'usage sera votre gloire, l'abus votre éternel opprobre? Ces hommes, qui agrandissent chaque jour le cercle des exclusions, examinez-les bien. Ne seraient-ce pas des avidités intempérantes qui tremblent de voir trop de bouches à la curée; ne serait-ce pas (car il y aura toujours des loups-cerviers), ne serait-ce pas de ces bêtes lâches et voraces qui vont la nuit s'assourir sur les champs de bataille et confondre dans un même et horrible festin et les vainqueurs et les vaincus?

Et quand même vous reconnaîtrez des amis dans vos conseillers atabulaires, n'avez-vous donc reçu de leurs mains qu'un instrument de vengeance et de ruine?

Et la France ne pèse-t-elle rien près de quelques hommes à qui leur courage bien moins que le hasard (les plus braves en conviennent) a donné un facile succès?

Vos mesures réactionnaires, vos cris de vengeance calomnient les républicains sincères qui ont mis leur vie au service de leur foi politique. Les hommes d'un vrai courage sont généreux parce qu'ils sont forts, les hommes convaincus ne sont pas persécuteurs parce qu'ils croient au prosélytisme de la foi vive et de la vérité.

Republicains honnêtes, courageux et vrais, vous qui voulez faire une république à votre image, croyez le bien, la république n'a pas d'ennemis à craindre, mais de prétendus amis cent fois plus funestes et qui la perdront, car — on le sait — déshonorer un pouvoir en France, c'est le perdre.

La révolution n'a pas d'ennemis, si ce n'est ces hommes inquiets qui minent et battent en brèche tous les pouvoirs, même ceux qu'ils ont fondés, si ce n'est les révolutionnaires.

Les révolutionnaires sont les hommes qui n'ont rien oublié parce qu'ils n'ont rien su, rien appris, parce qu'ils sont abrutis par l'envie, la haine et le fanatisme. Pour eux, une République sans son cortège de proscriptions, de banqueroute, d'exécutions, n'est pas une République. Pour eux, la révolution est toujours cette idole grossière, ce moustre sans yeux, sans oreilles et sans voix à qui ils immolent dans leurs cœurs des hécatombes humaines. Pour eux, la révolution n'a qu'un symbole: la guillotine en permanence. Epiménides de 93, ils s'éveillent en 1848, et nient une révolution qui ne ressemble pas, grâce à Dieu, à celle sur le sein sanglant de laquelle ils se sont endormis. Ils s'éveillent, comme après une orgie, altérés, fiévreux, la gorge ardente. Donnez donc, comme l'a dit un jour Lanjuinais à la tribune de la Convention: « Donnez-moi un verre de sang à ces nouveaux Marat. Ils ont soif. » Aussi bien, je vois quelque part un homme tout prêt à leur servir d'échanson.

## — On lit dans le *Moniteur républicain* :

Plusieurs journaux, tout en vociférant à qui mieux contre le *Bulletin républicain* affiché samedi, prétendent que cette pièce est apocryphe, et qu'en tout cas, elle ne doit pas être attribuée au citoyen ministre de l'intérieur.

ni à qui que ce soit de son cabinet. Eh bien ! nous qui croyons être bien informés, nous persistons à soutenir qu'elle émane ou du ministre lui-même, ou de quelqu'un chargé de reproduire ses pensées les plus intimes, et nous ajoutons que nous regretterions beaucoup que cette pièce, dont, au surplus, nous ne pouvons trop faire l'éloge, ne fût pas de lui.

— Nous lisons, dit l'Assemblée nationale, avec un étonnement mêlé de stupeur, l'article suivant inséré ce matin en tête de la Commune de Paris :

« Nous prions tous les révolutionnaires nos amis, connus et inconnus, tous les présidents de clubs, tous les chefs de corporations, de passer dans nos bureaux, afin de nous donner des renseignements sur la situation, qui devient plus grave tous les jours. Plus que jamais il importe de se serrer et de se concerter pour tenir tête à la réaction. »

L'Assemblée nationale ajoute ce qui suit :

« Maintenant, comme on nous l'affirme, est-il vrai que les corporations réunies hier avaient reçu l'invitation de prendre le mot d'ordre du ministre de l'intérieur ? Est-il vrai que MM. Ledru-Rollin et Flocon auraient fait prendre des renseignements à l'Hôtel-de-Ville sur l'attitude de la garde nationale et des membres du gouvernement provisoire qui s'y trouvaient réunis ? Est-il vrai qu'ils auraient attendu jusqu'à cinq heures avant de se mettre à la tête des corporations pour les diriger vers l'Hôtel-de-Ville avec des intentions pacifiques ? »

#### Bulletin parisien.

On parle de nouveau d'une très-prochaine décision pour le rachat des chemins de fer. On dit que les lignes en exploitation seraient rachetées au cours du 16 février, payables en 5 0/0 au pair, et que l'on paierait également en même valeur les sommes avancées par les actionnaires sur les chemins en cours d'exécution. On ajoute, mais aucun de tous ces renseignements n'est officiel, que tous ces chemins seraient donnés en garantie à la banque contre une émission de 600 millions de billets, avec lesquels on rembourserait les bons du trésor à la caisse d'épargne.

— M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la justice ont, au nom du gouvernement provisoire, saisi le procureur-général près la cour d'appel à Paris, et le commissaire du gouvernement près le tribunal de la Seine, de la connaissance de plusieurs faits qui ont eu lieu dans la journée du dimanche dernier, et desquels il paraîtrait résulter qu'un complot avait existé contre le gouvernement de la République.

Sur l'invitation de M. Portalis, M. Landrin a commencé immédiatement des poursuites; un juge d'instruction a été commis; tous les citoyens sont invités à donner à la justice tous les renseignements qu'ils jugeraient utiles à la manifestation de la vérité.

— Une grande partie des clubs de Paris se sont occupés d'examiner les droits des candidats qui se présentent pour avoir l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale.

Hier, la candidature des membres du gouvernement provisoire a été débattue et vivement discutée; nous ne connaissons pas encore les résultats obtenus dans toutes ces réunions, mais dans plusieurs des plus nombreux et particulièrement dans le club démocratique central de la garde nationale la candidature de MM. de Lamartine, Marrast, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Arago, Albert, Marie et Crémieux, a été adoptée à l'unanimité.

Le nom de M. Lamartine a été accueilli par une triple salve d'applaudissements et on a voulu que cette manifestation fût consignée au procès-verbal. Le nom de M. Marrast a été également couvert de vifs applaudissements.

Les candidatures des autres membres du gouvernement provisoire, MM. Ledru Rollin, Flocon et Louis Blanc, n'ont pas été approuvées après des débats assez animés.

Il est à désirer que ces manifestations de la population parisienne aient des imitateurs dans les départements, et qu'autour du grand nom de Lamartine, qui est le candidat de toute la France, se groupent des noms d'hommes professant les mêmes sentiments d'ordre et de loyauté.

— On parlait à la Bourse de la démission qu'aurait, dit-on, donnée M. Courtais, général commandant la garde nationale.

— Les détachements des divers corps de troupes qui doivent faire leur entrée dans la capitale pour la grande fête de jeudi, 20, sont cantonnés dans les environs de Paris; on dit qu'en moins de trois heures, il peut y avoir 15,000 hommes réunis dans la capitale.

— M. Cabet a écrit au gouvernement provisoire une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'était pas au Champ-de-Mars, et qu'il se trouvait alors dans une réunion de ses amis pour s'occuper de continuer et d'activer le départ de ses amis en Amérique. Il termine sa lettre en priant le gouvernement provisoire d'ordonner une enquête pour découvrir la cause de tant de menaces et de dangers.

— La journée de dimanche a déconcerté les anarchistes, mais elle a dû nécessairement leur donner le désir de changer une situation aussi contraire à leurs projets. — La manifestation prochaine du 20 de ce mois a été le point de mire de leurs tentatives. Les clubs, les ateliers ont retenti de protestations contre cette journée qui doit réunir la garde nationale, l'armée et le peuple dans une fête solennelle. — Le gouvernement provisoire a tenu bon, et le Moniteur de ce matin contient une proclamation à la garde nationale pour la féliciter sur la journée du 16 et lui annoncer l'arrivée de ses frères de la ligne; un décret fait de ce jour une fête, un autre en régle l'ordre. Ces mesures n'ont pas été prises sans secousses, sans discussions. On a parlé de graves dissentiments dans le gouvernement provisoire: le bruit qui en a transpiré dans le public a donné aux uns le désir de le soutenir, aux autres celui d'aider les membres qu'on suppose d'accord avec les anarchistes. Ces divers sentiments se sont traduits en actes dans la journée.

— On nous communique la note suivante :

« Dans trois jours la nation française exercera dans sa liberté la plénitude de son droit souverain.

« Le choix des représentants ne peut être unanime; mais il importe que chacun de nous, libre de sa pensée et de ses préférences, le soit inviolablement dans son vote;

« Il faut que cette liberté soit entière, complète, incontestable. Il faut que l'ombre même de contrainte ou d'oppression disparaisse. Divisés d'opinions sur les hommes sinon de sentiments sur les choses, pourquoi nos bras resteraient-ils armés? pourra-t-on reprocher à nos élus d'avoir été nommés sous l'influence des baïonnettes?

« A Rome où les idées martiales étaient dominantes, où le génie national se résumait dans l'instinct guerrier, les citoyens se rendaient sans armes aux comices, et quant des ambitieux se présentaient le fer en main, ils étaient déclarés ennemis de la patrie et les élections faites sous leur tyrannique influence annulées.

« Je crois faire acte de bon citoyen en demandant que le grand jour du 23 avril il n'y ait pas un fusil dans nos rues et sur nos places publiques; ce jour là il n'y aura pas de crime privé; ce prétexte même manquera à un développement militaire. F. M.

— La lettre suivante a été adressée au rédacteur du Courrier de Lyon. Espérons qu'elle amènera une explication.

Au Rédacteur du Courrier de Lyon.

Lyon, 19 avril 1848.

Citoyen,

Veuillez insérer dans votre feuille la lettre suivante, que j'ai également adressée aux journaux le Censeur, Tribun du peuple et le Spartacus.

Vivement blâmé, par quelques membres du comité exécutif de l'Hôtel-de-Ville, de la démission que j'ai donnée le 11 avril, quel n'a pas été mon étonnement d'apprendre, par une affiche placardée aujourd'hui sur les murs de Lyon, que le comité avait déposé sa démission entre les mains des commissaires du gouvernement, que ceux-ci ne l'avaient pas acceptée, et que le comité, sur leur prière, l'avait retirée?

En toutes choses, il y a un pourquoi. Priez donc les membres du comité de dire ce pourquoi. Puisqu'ils ont cru qu'il était nécessaire de se démettre, comme je l'ai fait, qu'ils m'imitent jusqu'au bout et fassent connaître les motifs de leur retraite au public. Cela seul l'intéresse et non point les calomnies dont le comité se croit l'objet. Je déclare et j'affirme à l'avance, que ce n'est pas la calomnie qui a déterminé le comité à se retirer. Il est au-dessus de ces pauvretés. Ses motifs ont bien une autre gravité, et si le comité ne les fait pas connaître et garde le silence, je pourrais bien ne pas avoir la même discrétion.

Salut et fraternité.

MICHIOL aîné,

ingénieur-civil, ex-membre du comité.

— On nous adresse la lettre suivante :

M. le rédacteur,

Beaucoup de candidats se présentent pour la députation, faisant tous les protestations les plus belles pour le bien du pays; mais pas un n'aborde une question bien importante, celle de l'économie; ne serait-il pas honorable, pour ceux qui sont dans l'aisance, de refuser les vingt cinq francs par jour qu'on a affectés à leur traitement, et pour ceux qui ont besoin d'être aidés, de n'accepter que dix francs par jour? On sait bien qu'à Paris on peut déjeûner à 1 fr. 25, dîner pour 2 fr., une chambre 2 fr. Ainsi avec dix francs on aurait de la marge.

Si tous ces citoyens annonçaient qu'ils pensent à améliorer les finances du pays par des économies provenant de leur fait, ils inspireraient de la confiance, et l'on verrait alors que ce sont de vrais républicains; sans cela on peut les supposer avides d'argent.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Un vieux Républicain.

#### Elections de la Garde Nationale (2<sup>e</sup> légion).

M. Grangier a été nommé colonel de la deuxième légion, à une majorité de 166 voix.

Cette élection a été vue avec satisfaction. M. Grangier, ancien aide-de-camp du maréchal Suchet, est un homme de courage et d'un noble caractère. Disgracié à la suite des Cent-Jours, il a repris du service en 1830, et s'est retiré en 1838, chef d'escadron des cuirassiers.

L'élection du lieutenant-colonel n'a point donné de ré-

sultat. Les suffrages des votants se sont partagés entre MM. Martial Merlin, Barillon et Emile Laforest.

La candidature de M. Emile Laforest, qui n'était connue que d'un très-petit nombre de gardes nationaux, paraît devoir réunir pour demain vendredi, un nombre considérable de suffrages. Ses concitoyens savent apprécier le dévouement si pur et si courageux, qu'il a montré dans ces derniers temps, et dont lui seul, semble ignorer le mérite.

M. Merlin, désigné hier, par suite de si nombreux suffrages, à l'estime de ses concitoyens, est le candidat proposé pour le commandement du premier bataillon de la deuxième légion. L'élection doit avoir lieu vendredi soir de 4 à 7 heures. (Communiqué.)

— Le capitaine Barillot du bateau à vapeur le Vautour, a été rendu à la liberté samedi dernier. On se rappelle l'effervescence qu'avait produite l'arrivée de ce bateau sur lequel on prétendait avoir vu flotter un drapeau blanc, et par suite la saisie qui s'ensuivit au profit de la République.

L'article qui précède ne nous donne pas l'explication du motif de cette mise en liberté. Nous espérons que l'autorité provisoire en fera connaître à ses concitoyens la cause.

— Nous sommes priés par les dames de la commission du travail d'insérer dans nos colonnes le résultat de leur collecte s'élevant à fr. 15,499 70 c. qui ont été immédiatement versés entre les mains de M. le maire dans la caisse municipale;

Outre quelques bons de pain, d'épicerie et divers objets en étoffes, en or et en argent, etc., etc.

#### ELECTIONS NATIONALES.

AVIS. — Les citoyens qui, depuis la publication des listes électorales ont formé une demande pour être inscrits sur les listes, ont dû déjà recevoir leur carte; toutefois, le maire provisoire de la ville de Lyon invite ceux qui ne les auraient pas encore reçues, à venir les retirer au bureau des élections, à l'Hôtel-de-Ville.

Il invite aussi les citoyens qui, ne figurant pas sur les listes publiées, auraient jusqu'à présent négligé de réclamer, à ne pas tarder davantage à présenter par écrit leur demande en inscription; passé le 20 avril, ces demandes ne pourraient plus être admises.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 18 avril, 1848.

Le maire provisoire de Lyon,  
LAFOREST.

— Extrait du Courrier de Marseille du 14 avril :

Hier, est arrivé à Marseille, M. Louis Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, le plus jeune des frères de l'empereur.

M. Napoléon Bonaparte est un homme de 30 à 35 ans, sa ressemblance avec le portrait de son oncle est remarquable; il se rend en Corse, où il se présente comme candidat à l'assemblée nationale.

Il est parti ce matin pour Ajaccio; il est descendu à l'Hôtel des Empereurs.

— Le Courrier de la Somme, qui nous parvient ce matin, nous apporte la nouvelle que la ville d'Amiens vient de faire une démonstration contre le commissaire Léclanché, et que ce fonctionnaire a été obligé de quitter la ville, ainsi que les citoyens Nyon, sous-commissaire, et Lefebvre, président de club. Une faible partie de la population a voulu prendre leur défense; mais l'immense majorité de la population et la garde nationale, s'étant énergiquement prononcés, ces fonctionnaires ont dû partir. Bon gré, malgré, ils ont été emballés dans un wagon du chemin de fer et expédiés à Paris.

#### AFFAIRE LEOTADE.

Par arrêt de la cour d'assises, du 15 avril le frère Léotade a été condamné à 12,000 fr. de dommages-intérêts envers les parents de Cécile Combettes. Les frères Philippe, supérieur-général des frères de la doctrine chrétienne. Arlide et Floride, supérieurs du noviciat et du pensionnat de Toulouse, sont déclarés civilement responsables.

— Le frère Léotade, condamné par la cour d'assises de Toulouse aux travaux forcés à perpétuité, s'est pourvu en cassation.

— Il y a aujourd'hui juste un an que la malheureuse Cécile succomba sous la luxure. Ses mânes ont reçu de la justice une première satisfaction. Les amis de la victime, afin de la venger de l'atroce et lâche calomnie qui avait osé s'acharner sur ses restes, font célébrer ce matin, dans l'église de la Daurade, un service commémoratif auquel M. le curé Ferradou s'est prêté avec le plus louable empressement.

Le Propriétaire, GILLOT